Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260209-DEL2026003-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 FEVRIER 2026

Date de la convocation :
2 février 2026
Date d'affichage :
2 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 17
Présents – 15
Procuration – 2

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, M. MAHE Jean-Paul, Mme CALVEZ Laurence, M. DELAPORTE René-Yves, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. BONGRE Raymond, Mme CONAN Sylvie, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, Mme JEAN Florence et Mme BATTAS Guénaëlle, Conseillers municipaux.

Absent excusé : M. LE GALL Gérard a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon, M. LE COUTURIER Arnaud a donné procuration à Mme JEAN Florence.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIPPE

Délibération 2026-003 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Construction de 8 logements par Coopalis – Demande de garantie de prêt

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de garantie de prêt adressée par Coopalis dans le cadre de son opération de construction de 8 logements (3 maisons T4 et 4 maisons T5 1) situés Rue de Couvrant à Trémuson. Ces logements seront vendus sous le régime de la location-accession.

Le financement de cette opération se fera par la mise en place d'un « crédit promoteur » de 1 609 624 € qui permet de couvrir la période de construction et la période locative. Ce prêt est substitué à chaque levée d'option par un prêt conventionné contracté par chaque accédant.

La garantie de la collectivité est sollicitée à hauteur de 50%, le solde étant porté par le Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** la garantie de la commune à hauteur de 50% sur le prêt contracté par Coopalis pour le financement de la construction de huit logements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Stéphane PHILIPPE
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire de Trémuson